Comité technique ministériel du 10 décembre 2015
Déclaration liminaire CGT-FSU lue par Francis Combrouze

Monsieur le Secrétaire général,
Mesdames, Messieurs,
Chers camarades,

Votre appréciation des consultations des CT des DREAL fusionnées lors du CTM du 3 décembre appelle clarification. En effet, la vérité n'est pas celle d'une « diversité » de votes pour ou contre. ACAL : contre unanime, AURA : contre unanime, ALPC : contre unanime, BFC : 10 contre, 5 abstention, Normandie : 12 contre 4 abstention , LRMP : contre unanime, NPdCP : majorité pour 6 abstentions. C'est à dire sur 16 CT de DREAL fusionnées en 7 Mega DREAL, quasi totalité de vote contre, et un seul avec des votes pour !
D'ailleurs le vote contre unanime du CTM sur le décret REATE, puis votre « reconvocation » le 10 décembre pour passer outre, devrait inviter à plus de nuance ! Sont révélatrices les précisions écrites demandées sur l'éligibilité des agents au dispositif indemnitaire d'accompagnement, en termes de date d'effet et de postes concernés par les mobilités, qui doivent accompagner l'arrêté interministériel, en complément de l'instruction du 23 novembre sur le pré positionnement en DREAL. Nous vous demandons la garantie du respect de cette instruction par toutes les DREAL.

Ce que les agents demandent : un desserrement de calendrier avec des perspectives sur trois ans, des mesures réglementaires nécessaires pour leur fournir des garanties collectives et individuelles prises sans tarder. Et qu'on arrête de les balader avec des discours affirmant... les DREAL fusionnées « vont faire des choses merveilleuses ensemble ». Cependant qu'ils sont soumis à des exigences paradoxales : cibles de baisse d'effectifs, exigences interministérielles MICORE de spécialisation des sites non situées au siège, nouvelle répartition des missions entre DREAL et DDT, généralisation pour certains secteurs ou agents du « travail en sites distants ». A ce sujet, nous vous posons la question, évoquée avec la DRH, de la nécessité de concerter dans le comité national de suivi de la réforme territoriale les propositions de nouvelle répartition de compétences entre DREAL, DIRM et DDT, réflexions que vous avez demandées aux directeurs par note du 7 octobre 2015.

La réunion tenue le 7 décembre de l'instance interministérielle dite de dialogue social par le préfet préfigurateur de la macro-région AURA fournit un contraste édifiant. D'un côté, un préfet qui estime que les choses se passent bien et qu'elles se passeront encore mieux dès que les agents seront fixés sur leur sort. De l'autre, la réalité des votes des élus des personnels des CT concernés sans aucun vote favorable : DREAL vote contre unanime et 1 abstention à la reconvocation ; DRAC vote contre unanime après le boycott ; Préfectures (dont SGAR) vote 10 contre et 3 abstentions ;

DRAAF abstention unanime ; DRJSCS reconvoqué après un boycott ; DIRECCTE reconvoqué le 14 décembre après un boycott le 3 décembre.

Concernant l'IGN et l'avenir de son service des activités aériennes, confronté à la fermeture à l'automne 2016 de la base aérienne de Creil, vous nous avez répondu sur la position de la tutelle vis à vis du choix soumis au CT IGN du 3 décembre, que « cela relevait de l'autonomie des établissements publics... ». Pourtant, le MEDDE par note du 18 mars 2015 sur la fermeture de Creil, écrivait « dans l'hypothèse d'un maintien d'une acquisition de données par des avions : mutualisation de la flotte avec d'autres services ou établissements publics, location de la flotte auprès d'entreprises ou d'autres pays, sous-traitance de l'acquisition des données auprès d'entreprises du domaine concurrentiel, ou d'autres services ou établissements éventuellement étrangers ». Par lettre du 8 septembre dernier, le DGAC et l'IGN demandaient l'expertise d'un scénario confiant à l'ENAC la mission d'acquisition des données avec rapport pour la mi-octobre. A la Commission stratégie du CA de l'IGN du 18 septembre le représentant du MEDDE a déclaré « le métier de l'IGN n'est pas d'avoir des avions mais de traiter des photos aériennes ». Ce n'est que le 3 décembre que le DG de l'IGN indique au CT qu'il soumet « avec l'accord des tutelles » le choix de la relocalisation du SAA à Beauvais, voté par tous les élus des personnels. Le CA du 14 décembre sera ainsi saisi du choix de Beauvais, les scénarios « Nîmes » (avec la sécurité civile) et « ENAC » étant rejetés. Comme on le voit, la tutelle ministérielle a été active ces derniers mois avec beaucoup de scénarios, de contacts avec d'autres ministères... Mais sans dialogue social et sans réponse ministérielle à la pétition des personnels, favorable à la poursuite des activités du SAA de l'IGN à Beauvais, remise avec demande d'audience début novembre par la CGT !

Autonomie des établissements publics ? Que répondez-vous à la demande intersyndicale des personnels de Météo France, en grève ce jour, d'une rencontre urgente entre les représentants des personnels, leur ministère de tutelle et le ministère chargé du Budget au sujet de la poursuite des suppressions d'emplois et de moyens envisagées par le gouvernement, ainsi que du besoin d'engager un plan ambitieux pluriannuel de recrutements?

Cette autonomie est à « géométrie variable »... Lorsque la ministre de l'Écologie affirme concernant l'ONCFS, le gouvernement ne souhaite pas en réponse à des amendements parlementaires l'intégration de l'ONCFS dans l'AFB, selon un arbitrage dit « présidentiel ». Et communique à la presse « la fusion se fera par le bas en rapprochant les DR et SD ONCFS et ceux de l'ONEMA/AFB »...En missionnant le CGEDD d'un scénario en ce sens avec des échéances 2016...

En matière d'ingénierie publique territoriale des services de l'Etat et de ses établissements publics, le Premier ministre a annoncé il y a plusieurs mois la préparation d' une directive nationale d'orientation, annonce reprise par Madame Pinel dans les communications du Comité interministériel à l'égalité des territoires. Nous avons souhaité lors de la consultation écrite sur le projet d'instruction sur le « nouveau conseil aux territoires » une concertation avec les représentants des personnels sur ce projet de DNO. D'où deux demandes : quelles suites à nos remarques sur le projet d'instruction de la DGALN à l'attention des DDTM et DREAL ? Y aura-t-il concertation sur le projet de DNO « Ingénierie Publique territoriale » ?

L'un de vos prédécesseurs, Didier Lallement, répondait ainsi à la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale en avril 2008 - Rapport juin 2008 Mission d'évaluation et de contrôle sur les

missions du MEEDDAT et sa réorganisation. « En matière d'implantations territoriales, le ministère a donné ce qu'il y avait à donner. Il n'est pas envisagé en effet dans la réorganisation territoriale d'aller plus loin. L'ATESAT sera maintenue. Ce service de proximité est une absolue nécessité pour les communes rurales. Il est exigé par la loi et l'engagement est pris de ne pas le réduire en le réorganisant ».

A la DGAC, l'intersyndicale a écrit le 24 novembre au Premier ministre concernant la situation des effectifs. En 7 ans c'est – 10 % des effectifs alors que le volume d'activité augmente avec la croissance du trafic aérien. Quels délais de réponse ?

Dans nos ministères dits « non prioritaires », aucun service ou établissement n'est épargné. Et ces réductions d'emplois se cumulent année après année ! Écologie, biodiversité, changement climatique, risques naturels et technologiques, entretien, sécurité et exploitation des infrastructures ... Les besoins sont criants. La communication et les discours gouvernementaux fleurissent avec les grands événements (COP 21, Inondations, Congrès du Logement social, annonce d'une Agence française Biodiversité pour 2017...). Mais les faits sont têtus.
Par comparaison avec 2015 les réductions 2016 sont de 1468 emplois. Elles se répartissent ainsi : - 671 au MEDDE, - 261 au MLETR, - 100 à la DGAC, - 436 dans les établissements publics. Sans compter des centaines de postes vacants non pourvus... Nous n'avons toujours pas de réponse sur ce point de votre part, représentant des deux ministres présidentes de notre CTM, sur les choix de ces suppressions selon les priorités des missions et des programmes de nos deux ministères et établissements publics. Par ailleurs les 1400 recrutements annoncés en 2016 doivent être explicités.

Enfin, nous notons l'annonce au CTM du MAAF début décembre du versement d'une prime exceptionnelle de 100 ou 150 € à tous les agents du MAAF. Nos ministres ont elles prévu de vous faire faire cette annonce également pour tous les personnels que nous représentons ?

Je vous remercie de vos réponses.